



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Lanoraie

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 7 février 2023, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté le règlement suivant :

75-10-2023 : Règlement 75-10-2023 modifiant le règlement 75-2011 relatif au stationnement et à la circulation – Restrictions relatives au stationnement

Pour obtenir copie de ce règlement ou le consulter, vous devez vous référer à l'hôtel de ville ou sur le site Internet de la municipalité au: www.lanoraie.ca.

Que ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ à Lanoraie ce 10 février 2023.

Brigitte Beauparlant,
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe